

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 16 AVRIL 2019 à 10h00  
au Restaurant Inter-administratif à PAU**

DG/LB

Sur convocations envoyées le douze mars deux mille dix-neuf, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le seize avril deux mille dix-neuf à dix heures au Restaurant Inter-administratif – rue Pierre Bonnard à PAU sous la présidence de M. HIRIART.

| <b>COLLECTIVITÉS AFFILIÉES</b>   |   |   |         |
|--|---|---|---------|
| <b>Représentants des communes</b>  |   |   |         |
| <b>TITULAIRES</b>  |   | <b>SUPLÉANTS</b>  |         |
| ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ                         | Présente                                  | DE CORAL Odile, Maire d'URRUGNE   |         |
| AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY  | Présent                                   | JACOTTIN Arnaud, Adjoint au Maire de BILLÈRE                                  |         |
| BAUCE Michelle, Adjointe au Maire de LAGOS   | Présente                                  | DUIZIDOU David, Maire de THÈZE  |         |
| BERNOS André, Maire d'AGNOS  | Excusé                                    | DEMAISON Idelette, Maire de BELLOCQ   |         |
| CASSOU Michel, Maire de PARDIES-PIÉTAT   | Présent                                   | CUYAUBÉ Michel, Maire de SÉVIGNACQ  |         |
| COUROUAU Francis, Conseiller municipal d'ARUDY   | Excusé                                    | MARTINS Isabelle, Conseillère municipale de BILLÈRE                           |         |
| DELGUE Lucien, Maire d'ARMENDARITS   | Excusé                                    | CALDERONI Jean-Louis, Adjoint au Maire de BIZANOS                             | Excusé  |
| DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE  | Présent                                   | CASSOU-LALANNE Claude, Maire de CLARACQ                                       |         |
| FERRATO Claude, Maire d'ARESSY   | Présent                                   | GAIRIN Marc, Maire de MOMY  |         |
| FINZI Arthur, Maire de SAINT-CASTIN  | Excusé                                    | IRIGOIN Didier, Maire de BÉGUIOS  |         |
| FOURCADE Anne-Marie, Maire de MONTARDON  | Présente                                  | RHAUT Jean-Christophe, Adjoint au Maire d'ASSAT                               |         |
| GARCIA Philippe, Maire d'ARTHEZ-DE-BEARN   | Présent                                   | SALANAVE-PÉHÉ Yves, Maire de MONEIN   |         |
| HIRIART Michel, Maire de BIRIATOU, Président   | Présent                                   | EHEVERRIA Philippe, Maire d'ARCANGUES   |         |
| HUNAUT Francis, Maire de NAVAILLES-ANGOS   | Excusé                                    | GARGUIL Jean-Pierre, Adjoint au Maire de LONS                                 | Excusé  |
| INCHAUSPÉ Beñat, Maire d'HASPARREN   | Présent                                   | CAUHAPÉ Pierre-Félix, Maire de LESCUN   |         |
| IRUMÉ Jacques, Maire d'IROULÉGUY   | Excusé – Pouvoir donné à M. HIRIART       | CARASCO Olivier, Conseiller municipal de MAULÉON-LICHARRE                     | Excusé  |
| MILLET-BARBÉ Lucius, Conseiller municipal d'ANGLET                                     | Présent                                   | DALÉAS Annie, Adjointe au Maire de LONS                                       |         |
| PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS  | Excusé                                    | HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS                                     | Excusée |
| SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ  | Présent                                   | ARRIBES André, Maire de BIZANOS   |         |
| VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE  | Présent                                   | MANDAGARAN Arnaud, Maire d'AMENDEUX-ONEIX                                     |         |
| <b>Représentants des établissements publics</b>  |   |   |         |
| BEHOTÉGUY Maïder, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE         | Présente                                  | ESCALÉ Francis, Conseiller communautaire de la Cté de Communes du PAYS DE NAY |         |
| LACRAMPE Daniel, Président de la Communauté de Communes du HAUT-BÉARN                  | Excusé – Pouvoir donné à M. SANZ          | CANTON Marc, Conseiller communautaire de la Cté de Communes du PAYS DE NAY    | Excusé  |
| MIMIAGUE Jean-Pierre, Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BÉARN         | Excusé – Pouvoir donné à Mme FOURCADE     | CASAUBON Jean-Paul, Président de la Cté de Communes de la VALLÉE d'OSSAU      | Excusé  |
| <b>COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES</b>  |   |   |         |
| <b>Représentants du Département et des communes</b>                                    |   |   |         |
| BERGÉ Geneviève, Conseillère départementale des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh | Présente                                  |   |         |
| CABANE Marc, Adjoint au Maire de PAU   | Excusé – Pouvoir donné à M. FERRATO       |   |         |
| DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE   | Excusée – Pouvoir donné à M. MILLET-BARBÉ |   |         |
| LAHORE Isabelle, Conseillère départementale des Pays de Morlaàs et du Montanerès       | Excusée – Pouvoir donné à Mme BERGÉ       |   |         |
| <b>Collège des établissements publics</b>  |   |   |         |
| BERNOS Michel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de PAU-BÉARN-PYRÉNÉES   | Excusé – Pouvoir donné à M. INCHAUSPÉ     | POUEYTO Josy, Administrateur du CCAS DE PAU                                   | Excusée |
| POCQ Jean-Bernard, Vice-Président du CCAS DE BAYONNE                                   | Excusé – Pouvoir donné à Mme BAUCE        | DAGUERRE Régine, Membre du conseil d'administration du CCAS DE BIARRITZ       | Excusée |

M. SAINT-PIERRE, Trésorier Principal Municipal, était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur, M. SBIHI, Directeur adjoint, Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi et recrutement, Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail et Mme BARADAT, Responsable du Secrétariat de direction.

M. SANZ assurait les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente l'ordre du jour qui a été fixé en réunion du Bureau le 5 mars dernier et auquel il convient, en accord avec les membres du Conseil d'Administration, d'ajouter deux points qui font suite à des demandes récentes : une question concernant le terrain de la Maison des Communes (I.C.) et une proposition d'avenant à la convention d'externalisation du suivi médical de certains agents (V.C.).

**Ordre du jour :**

|   |          |
|---|----------|
| <b>I. AXES TRANSVERSAUX</b> .....   | <b>3</b> |
| A. INFORMATION SUR LE RAPPORT DE LA MISSION PARLEMENTAIRE CONCERNANT LES ÉVOLUTIONS DES CENTRES DE GESTION ET DU CNFPT.....   | 3        |
| B. POINT SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE NOUVELLE-AQUITAINE.....   | 4        |
| C. TERRAIN DE LA MAISON DES COMMUNES.....   | 4        |
| <b>II. DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b> .....   | <b>5</b> |
| A. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE COMMUNICATION DE LA DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....   | 5        |
| <b>III. DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE ET INSTANCES CONSULTATIVES</b> .....  | <b>5</b> |
| A. MODIFICATION - COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) DE CATÉGORIE A ET DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS..... | 5        |
| B. AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2015-2017 ENTRE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET LE CENTRE DE GESTION.....  | 5        |
| C. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE « DÉCÈS - INVALIDITÉ - ACCIDENTS IMPUTABLES AU SERVICE ».....  | 6        |
| <b>IV. DROIT SYNDICAL</b> .....   | <b>6</b> |
| A. PROJETS DE CONVENTIONS DÉPARTEMENTALES SUR LE DROIT SYNDICAL.....  | 6        |
| <b>V. QUESTIONS DE PERSONNEL</b> .....  | <b>7</b> |
| A. RÈGLEMENT DE FORMATION DU CDG 64.....  | 7        |
| B. CONTRAT DE TRAVAIL D'UN ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF.....  | 7        |
| C. AVENANT À LA CONVENTION D'EXTERNALISATION DU SUIVI MÉDICAL DE CERTAINS AGENTS DU CENTRE DE GESTION.....  | 7        |

## I. AXES TRANSVERSAUX

### A. INFORMATION SUR LE RAPPORT DE LA MISSION PARLEMENTAIRE CONCERNANT LES ÉVOLUTIONS DES CENTRES DE GESTION ET DU CNFPT

Le Premier ministre a confié le 4 octobre dernier à deux parlementaires le soin de mener une mission sur la formation et la gestion des agents des collectivités territoriales, « en mettant en exergue les enjeux auxquels les employeurs publics locaux sont confrontés et en mettant l'accent sur l'évolution des instances et instruments favorisant le renforcement de leur fonction RH ».

Le Député Jacques SAVATIER et le Sénateur Arnaud de BELENET ont donc rendu leur rapport le 12 février 2019. Ce rapport, intitulé « Formation et gestion des carrières des agents des collectivités territoriales : renforcer et optimiser la fonction et les outils RH des collectivités pour accompagner les transitions territoriales et professionnelles », contient 24 propositions.

Parmi les propositions intéressant les centres de gestion, on peut relever :

- Mettre en place un observatoire prospectif de l'emploi et des métiers territoriaux sous l'égide de l'organisation représentative des employeurs publics territoriaux,
- Créer une organisation représentative des employeurs publics territoriaux, chargée de représenter les collectivités et d'assurer le financement des missions de base du CNFPT et des CDG,
- Organiser au niveau régional les missions universelles des CDG ainsi qu'un ensemble de missions optionnelles,
- Améliorer la sécurisation juridique des prestations proposées par les CDG en dehors du socle commun garanti aux niveaux national, régional et départemental pour les collectivités affiliées,
- Consolider les services publics, particulièrement en milieu rural, en favorisant l'intervention du CDG dans la fonction de « groupement d'employeurs publics »,
- Favoriser les possibilités données aux CDG de fusionner pour créer des CIG,
- Élargir l'assiette de cotisation à l'ensemble des collectivités pour un socle de services universels assuré par les CDG et permettant la péréquation,
- Établir une cotisation unique permettant d'assurer le financement du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, de l'organisation représentative des employeurs publics territoriaux, des missions de service public du CNFPT et des missions du socle universel des CDG,
- Simplifier le cadre des concours sur titres afin de favoriser les recrutements, particulièrement sur les métiers en tension,
- Formaliser les conditions d'un accompagnement des collectivités, conjointement par le CNFPT et les CDG, dans le but de construire leur plan de développement des compétences,
- Favoriser l'accompagnement individualisé des agents publics territoriaux par la mise en place d'un conseil en évolution professionnelle associant les CDG et le CNFPT.

Le Président précise que la Fédération Nationale des Centres de Gestion a été fortement associée à l'élaboration de ce rapport.

Par ailleurs, le gouvernement a présenté le 13 février 2019 son projet de loi de transformation de la Fonction Publique. Ce projet de loi pourrait, par le biais d'amendements, reprendre certaines propositions du rapport de la mission parlementaire.

Bien entendu, le Président informera plus précisément les membres du Conseil d'Administration des dispositions de cette loi lorsqu'elle aura été votée.

## **B. POINT SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Depuis le vote de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, les centres de gestion ont l'obligation de s'organiser au niveau régional pour la mise en œuvre de certaines missions obligatoires (organisation des concours et examens professionnels des catégories A et B, gestion de la bourse de l'emploi et gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi pour ces mêmes catégories, observatoire de l'emploi depuis 2016...). Les Présidents de la région Aquitaine puis de la Nouvelle-Aquitaine ont en ce sens signé une charte de coopération régionale, allant d'ailleurs au-delà des missions prévues par la loi.

À l'occasion du Comité Stratégique d'Orientation (CSO) qui s'est tenu le 7 novembre dernier à DAX, les Présidents ont confié aux Directrices et Directeurs le soin d'élaborer un schéma de mutualisation régional plus ambitieux, dans le but de gagner en efficacité et de retrouver des marges de manœuvre au niveau départemental pour mettre en œuvre nos missions de proximité.

Parmi les pistes de travail envisagées, on peut retenir :

- La création d'un service interdépartemental d'organisation des concours et des examens professionnels ;
- La mutualisation des ressources juridiques statutaires et hygiène et sécurité ;
- La mutualisation de l'instruction des dossiers d'aides au retour à l'emploi (allocations chômage) par le CDG 17 ;
- La mutualisation d'outils et de procédures pour la mise en œuvre de la nouvelle mission d'aide à la reconversion professionnelle et la mission d'inspection en santé au travail.

Les propositions de schémas de mutualisation doivent être présentées le 25 avril 2019 aux Présidents avant présentation aux différents Conseils d'Administration qui auront à se prononcer.

Cette réflexion s'inscrit totalement dans le projet d'établissement qui a été adopté par le Conseil d'Administration en 2018.

## **C. TERRAIN DE LA MAISON DES COMMUNES**

La Maison des Communes, dont le Centre de Gestion est propriétaire, est située sur un terrain appartenant au DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES. Le CDG 64 bénéficie à ce titre d'un bail emphytéotique de 99 ans.

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la Maison des Communes et du projet de rénovation urbaine touchant le quartier de la Cité administrative, le terrain d'assise de la Maison des Communes s'en trouvera modifié et il sera par conséquent nécessaire de modifier le bail emphytéotique.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer les avenants au bail emphytéotique concernant le terrain d'assise de la Maison des Communes.

## **II. DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

### **A. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE COMMUNICATION DE LA DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a adopté le 2 octobre dernier une nouvelle convention d'adhésion aux missions facultatives de la Direction Santé et conditions de travail.

Cette convention prévoit un nouveau mode de facturation des prestations pour tenir compte de la baisse de financement provenant du FIPHFP.

Un grand nombre de prestations restent financées par la cotisation de 65 € par an et par agent (médecine, accompagnement social, soutien psychologique, conseil, animation de réseaux) mais un certain nombre de prestations sont désormais facturées (prestations sur mesure : interventions ergonomiques, rédaction du document unique, évaluation des RPS, formations en intra...).

Pour mieux faire connaître ces prestations et les évolutions de tarification, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la mise en œuvre de la démarche de communication présentée.

## **III. DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE ET INSTANCES CONSULTATIVES**

### **A. MODIFICATION - COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) DE CATÉGORIE A ET DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS**

Suite aux élections des représentants du personnel du 6 décembre 2018, le nombre de représentants des collectivités pour la CAP de catégorie A est dorénavant de 7 titulaires et 7 suppléants, soit un représentant de plus que sur le mandat précédent.

Par conséquent, afin d'assurer la parité de cette instance, le Conseil d'Administration procède à l'élection. M. Arthur FINZI est élu en qualité de titulaire et Mme Michelle BAUCE, en qualité de suppléante.

### **B. AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2015-2017 ENTRE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET LE CENTRE DE GESTION**

Dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Centre de Gestion assure une mission d'assistance aux collectivités et aux futurs retraités pour la gestion des dossiers de retraites publiques. La CDC propose de proroger la convention de partenariat multi fonds retraites (CNRACL, IRCANTEC, RAFP) par un avenant pour l'année 2019.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant à la convention partenariale avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'année 2019.

## **C. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE « DÉCÈS - INVALIDITÉ - ACCIDENTS IMPUTABLES AU SERVICE »**

Comme le permet l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de Gestion intervient pour garantir les collectivités des risques qu'elles encourent à l'égard de leur personnel pour la maladie, la maternité, l'accident du travail, la maladie professionnelle et le décès, compte tenu de leurs obligations statutaires définies par la loi.

À cet effet, deux types de contrats groupe sont proposés aux collectivités :

- le premier garantissant les collectivités pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL,
- le second garantissant les collectivités pour les autres agents qui relèvent du Régime Général de Sécurité Sociale.

Dans ces deux types de contrats, un contrat général mutualise les risques pour les collectivités comptant moins de 30 fonctionnaires affiliés à la CNRACL. D'autres contrats ont été signés par les collectivités comptant au moins 30 fonctionnaires affiliés à la CNRACL.

Ces contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2020, il convient de relancer la démarche en vue de la signature de nouveaux contrats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément au Code de la Commande Publique.

Pour la mise en œuvre opérationnelle du dossier, le Conseil d'Administration décide :

- d'autoriser le Président à engager une procédure de consultation pour remplacer ces contrats, étant précisé que l'intervention du Centre de Gestion se fait à la demande des collectivités,
- d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour les deux types de contrats :
  - des contrats garantissant la responsabilité des collectivités à l'égard des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,
  - des contrats garantissant les collectivités des risques encourus à l'égard des autres agents affiliés au régime général.
- de déléguer ses pouvoirs en la matière au Président comme le permet l'article 28 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,
- que le Centre de Gestion lui-même s'inscrive, pour son compte, dans la démarche de groupe.

## **IV. DROIT SYNDICAL**

### **A. PROJETS DE CONVENTIONS DÉPARTEMENTALES SUR LE DROIT SYNDICAL**

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer des conventions avec les organisations syndicales. Celles-ci déterminent les conditions d'application du droit syndical qui appellent l'intervention du CDG 64.

Pour la période 2019-2022, ces conventions seraient conclues sur les bases suivantes :

- Contingent d'autorisations d'absence : 4 008 heures annuelles.
- Contingent de décharges d'activité de service : 1 400 heures mensuelles.
- Bureaux mis à disposition des organisations syndicales : 3 bureaux pour 4 organisations dans les mêmes conditions que dans la convention précédente.
- Attribution d'une subvention de 3 000 € compensant l'absence de mise à disposition de bureau pour SUD et LAB.
- Allocation de frais de fonctionnement sur la base de 23 000 €, sous réserve de l'accord des 4 organisations syndicales concernées, répartis en fonction de leur représentativité.

## V. QUESTIONS DE PERSONNEL

### A. RÈGLEMENT DE FORMATION DU CDG 64

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le plafonnement de prise en charge des frais pédagogiques se rattachant aux formations suivies au titre du CPF à raison de 5 € de l'heure utilisée, dans la limite de 750 € par formation. En outre, une enveloppe globale annuelle d'un montant maximum de 10 000 € sera consacrée aux différentes demandes de financement de formation au titre du CPF.

### B. CONTRAT DE TRAVAIL D'UN ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF

Dans le cadre du recrutement d'un assistant socio-éducatif sur un poste permanent à temps complet et dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire ne pourrait intervenir, le Conseil d'Administration décide d'adopter les termes du contrat présenté.

### C. AVENANT À LA CONVENTION D'EXTERNALISATION DU SUIVI MÉDICAL DE CERTAINS AGENTS DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer un avenant à la convention d'échange de services avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour la surveillance médicale et l'action sur le milieu professionnel des médecins et des infirmières du Centre de Gestion ainsi que de la ligne hiérarchique de ces agents. Cet avenant intègre les interventions des psychologues du travail et des assistants sociaux.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 12h00.

Compte-rendu établi le 16 avril 2019.

**LE PRÉSIDENT,**



**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion









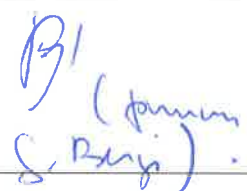
## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

MARDI 16 AVRIL 2019 à 10 h 00  
au Restaurant Inter Administratif à PAU

### FEUILLE D'ÉMARGEMENT

| TITULAIRES   | SIGNATURE | SUPLÉANTS   | SIGNATURE |
|--|-----------|---|-----------|
| <b>ARRIBAS-OLANO Patricia</b> ,<br>Adjointe au Maire de<br>SAINT-JEAN-DE-LUZ |           | <b>DE CORAL Odile</b> , Maire<br>d'URRUGNE                              |           |
| <b>AUSSANT Claude</b> , Maire<br>d'ARUDY                                     |           | <b>JACOTTIN Arnaud</b> ,<br>Adjoint au Maire de<br>BILLÈRE              |           |
| <b>BAUCE Michelle</b> , Adjointe<br>au Maire de LAGOS                        |           | <b>DUIZIDOU David</b> , Maire<br>de THÈZE                               |           |
| <b>BERNOS André</b> , Maire<br>d'AGNOS                                       |           | <b>DEMAISON Idelette</b> ,<br>Maire de BELLOCQ                          |           |
| <b>CASSOU Michel</b> , Maire de<br>PARDIES-PIÉTAT                            |           | <b>CUYAUBÉ Michel</b> , Maire<br>de SÉVIGNACQ                           |           |
| <b>COUROUAU Francis</b> ,<br>Conseiller municipal<br>d'ARUDY                 |           | <b>MARTINS Isabelle</b> ,<br>Conseillère municipale de<br>BILLÈRE       |           |
| <b>DELGUE Lucien</b> , Maire<br>d'ARMENDARITS                                |           | <b>CALDERONI Jean-Louis</b> ,<br>Adjoint au Maire de<br>BIZANOS         |           |
| <b>DESSÉRE Jean-Michel</b> ,<br>Maire de LEMBEYE                             |           | <b>CASSOU-LALANNE<br/>Claude</b> , Maire de<br>CLARACQ                  |           |
| <b>FERRATO Claude</b> , Maire<br>d'ARESSY                                    |           | <b>GAIRIN Marc</b> , Maire de<br>MOMY                                   |           |
| <b>FINZI Arthur</b> , Maire de<br>SAINT-CASTIN                               |           | <b>IRIGOIN Didier</b> , Maire de<br>BÉGUIOS                             |           |
| <b>FOURCADE Anne-Marie</b> ,<br>Maire de MONTARDON                           |           | <b>RHAUT Jean-Christophe</b> ,<br>Adjoint au Maire d'ASSAT              |           |
| <b>GARCIA Philippe</b> , Maire<br>d'ARTHEZ-DE-BEARN                          |           | <b>SALANAVE-PÉHÉ Yves</b> ,<br>Maire de MONEIN                          |           |
| <b>HIRIART Michel</b> , Maire de<br>BIRIATOU                                 |           | <b>ECHEVERRIA Philippe</b> ,<br>Maire d'ARCANGUES                       |           |
| <b>HUNAUULT Francis</b> , Maire<br>de NAVAILLES-ANGOS                        |           | <b>GARGUIL Jean-Pierre</b> ,<br>Adjoint au Maire de LONS                |           |
| <b>INCHAUSPÉ Beñat</b> , Maire<br>d'HASPARREN                                |           | <b>CAUHAPÉ Pierre-Félix</b> ,<br>Maire de LESCUN                        |           |
| <b>IRUMÉ Jacques</b> , Maire<br>d'IROULÉGUY                                  |           | <b>CARASCO Olivier</b> ,<br>Conseiller municipal de<br>MAULÉON-LICHARRE |           |
| <b>MILLET-BARBÉ Lucius</b> ,<br>Conseiller municipal<br>d'ANGLET             |           | <b>DALÉAS Annie</b> , Adjointe<br>au Maire de LONS                      |           |



|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <b>PATRIARCHE Nicolas</b> ,<br>Maire de LONS  |   | <b>HORROD Vanessa</b> ,<br>Adjointe au Maire de<br>LONS  |  |
| <b>SANZ Alain</b> , Maire de<br>RÉBÉNACQ  |    | <b>ARRIBES André</b> , Maire de<br>BIZANOS   |  |
| <b>VIGNAU Alain</b> , Maire de<br>BEUSTE  |    | <b>MANDAGARAN Arnaud</b> ,<br>Maire d'AMENDEUIX-<br>ONEIX  |  |
| <b>BEHOTÉGUY Maïder</b> , Vice-<br>présidente de la<br>Communauté<br>d'Agglomération PAYS<br>BASQUE         |    | <b>ESCALÉ Francis</b> ,<br>Conseiller<br>communautaire de la<br>Communauté de<br>Communes du PAYS DE<br>NAY                |  |
| <b>LACRAMPE Daniel</b> ,<br>Président de la<br>Communauté de<br>Communes du HAUT-<br>BÉARN                  |   | <b>CANTON Marc</b> , Conseiller<br>communautaire de la<br>Communauté de<br>Communes du PAYS DE<br>NAY                      |  |
| <b>MIMIAGUE Jean-Pierre</b> ,<br>Président de la<br>Communauté de<br>Communes des LUYS EN<br>BÉARN          |   | <b>CASaubON Jean-Paul</b> ,<br>Président de la<br>Communauté de<br>Communes de la VALLÉE<br>d'OSSAU                        |  |
| <b>BERGÉ Geneviève</b> ,<br>Conseillère<br>départementale des Terres<br>des Luys et Coteaux du Vic-<br>Bilh |  |  |  |
| <b>CABANE Marc</b> , Adjoint au<br>Maire de PAU   |   |  |  |
| <b>DURRUTY Sylvie</b> , Adjointe<br>au Maire de BAYONNE   |   |  |  |
| <b>LAHORE Isabelle</b> ,<br>Conseillère<br>départementale des Pays<br>de Morlaàs et du<br>Montanérès        |  |  |  |
| <b>BERNOS Michel</b> , Vice-<br>Président de la<br>Communauté<br>d'Agglomération de PAU-<br>BÉARN-PYRÉNÉES  |   | <b>POUEYTO Josy</b> ,<br>Administratrice du Centre<br>Communal d'Action<br>Sociale de PAU                                  |  |
| <b>POCQ Jean-Bernard</b> , Vice-<br>Président du Centre<br>Communal d'Action Sociale<br>de BAYONNE          |   | <b>DAGUERRE Régine</b> ,<br>Membre du conseil<br>d'administration du<br>Centre Communal<br>d'Action Sociale de<br>BIARRITZ |  |